

**1. PRESTATIONS DE SERVICES**

1.1 Commande de matériel

Les commandes de matériel doivent être établies sur un bon de commande certifié par STARDUST GROUP comportant l'identité du client et la désignation précise du matériel.

Mise à disposition du matériel : La prise du matériel s'effectue chez STARDUST GROUP en échange d'un bon de retrait certifié portant distinctement l'identité et la signature du client.

Un dépôt de garantie sera réclamé pour toute location. Ce montant variera en fonction de la valeur du matériel loué. Ce dépôt de garantie pourra être conservé un mois après la restitution du matériel et pourra, notamment, être utilisé pour compenser les coûts de remise en état éventuel du matériel.

1.2 Restitution du matériel

La restitution est à la charge du client. Toute restitution réalisée plus d'une heure après celle prévue entraîne la facturation d'une journée supplémentaire. En cas de non restitution dans un délai de 8 jours à compter de la date prévue, le client se verra facturer, en sus des 8 jours supplémentaires, le prix de remplacement du matériel sur la base de sa valeur neuve au prix du matériel neuf équivalent si la référence n'est plus commercialisée.

1.3 Tarif des locations

Le tarif des locations de courte durée est calculé sur la base de 24 heures, se décomptant de la prise du matériel jusqu'à sa restitution. Aucune réduction de prix ne pourra être accordée en cas de non utilisation du matériel par le client pendant la durée de la location. Toute annulation d'une réservation moins de 24 heures avant la mise à disposition prévue entrainera l'application d'une pénalité égale à 50% du montant qui aurait dû être facturé.

1.4 Paiement

Les locations sont payables à la prise du matériel par le client sans escompte.

1.5 Responsabilité

Le matériel est réputé remis en parfait état de fonctionnement et d'entretien et conforme à la référence ou désignation mentionnée sur le bon de retrait. Le contrôle doit être réalisé par le client lors de la mise à disposition et toute réserve doit être impérativement mentionnée sur le bon de retrait pour être pris en compte. Aucune réclamation ne pourra être réalisée ultérieurement. STARDUST GROUP ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée au titre des dommages subis par le client du fait d'une défectuosité ou nonconformité du matériel. Tout dommage au matériel devra être immédiatement signalé à STARDUST GROUP par tout moyen et faire l'objet d'une notification.

1.6 Assurance

Toute location de matériel doit donner lieu à souscription d'une assurance conforme à celle proposée par STARDUST GROUP. Les conditions sont disponibles sur simple demande. Dans le cas où le client s'assurerait par lui-même, tout dommage, avarie ou préjudice de quelque nature que ce soit survenant après le transfert du matériel de garde et de responsabilité du matériel est à la charge exclusive du client, sans que ce dernier puisse se retourner contre STARDUST GROUP ou son assurance. Le client s'oblige à obtenir auprès de son assurance le renoncement à toutes actions ou recours contre STARDUST GROUP pour quelque motif que ce soit. En cas de sinistre : celui-ci doit être notifié par lettre recommandée avec demande D'AR à STARDUST GROUP dans les 48 heures du sinistre. En cas de vol, la notification doit contenir l'original du récépissé de déclaration établi par le commissariat de police, une déclaration circonstancielle...A défaut de production de

ces documents, la durée de la location due par le client continue à être comptabilisée. Coût : Le cout de l'assurance proposée par STARDUST GROUP facturé au client, varie en fonction du matériel loué et de la durée de la location.

1.7 Entretien du matériel

Le client est tenu d'entretenir le matériel dans le respect des préconisations du fabricant et le cas échéant, de celles de STARDUST GROUP .IL ne peut procéder à aucune réparation ou modification des réglages du matériel et ou accessoires sans l'accord express de STARDUST GROUP . Le contrat doit être conclu pour une durée égale à celle de la location. Dans le cas où le matériel restitué nécessiterait un nettoyage ou toute autre opération de remise en l'état, les frais correspondants seront facturés au client sur la base du tarif de STARDUST GROUP pour ce type de prestation.

**2. PRESTATIONS DE SERVICES**

2.1 Conditions de paiement

Nos prestations sont payables comptant à réception de facture sans escompte. Tout retard de paiement donnera lieu à application de pénalité de retard au taux mensuel de 1% calculé par jour de retard à compter du délai de paiement prévu sur la facture. En cas de non-paiement d'une seule facture à son échéance STARDUST GROUP se réserve le droit sans mise en demeure préalable d'exiger le paiement immédiat de toutes sommes lui restant dues par le client, de modifier le niveau d'encours éventuellement accordé et/ou de suspendre l'exécution de toute commande ou livraison en cours.

2.2 Responsabilité

Le client est responsable des mesures de sauvegarde des informations contenues dans le matériel au moment de la prestation. STARDUST GROUP ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes ou dégradation des informations. En cas de détérioration ou de perte des supports vidéo et/ou audio ou de fichiers informatiques quelle que soit leur forme et leur mode de transmission la responsabilité de STARDUST GROUP sera limitée au remboursement de la valeur des supports vierges éventuellement utilisés.

2.3 Validité des offres

Les produits et services sont facturés au tarif en vigueur au jour de l'exécution de la commande. Les offres de prix formulées par STARDUST GROUP sont valables une semaine.

2.4 Réserve de propriété

En cas de non-paiement à une échéance la location ou la prestation sera résolue, si bon semble à STARDUST GROUP 8 jours après mise en demeure restée infructueuse. Les produits devront alors être immédiatement restitués à STARDUST GROUP au frais du client. Jusqu'au complet paiement le client devra identifier les produits comme appartenant à STARDUST GROUP. Il ne devra en aucun cas mettre les produits en gage ou les utiliser comme garantie. Ces deux obligations sont également applicables au matériel en location longue durée .Si les produits sont revendus par le client la créance de STARDUST GROUP sera automatiquement reportée sur celle du prix de revente que le client déclare céder sans réserve à STARDUST GROUP. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du distributeur les marchandises vendues en location pourront être revendiquées conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. En cas de revendication, les produits en stock sont présumés être ceux encore impayés. Le client autorise STARDUST GROUP à faire dresser un inventaire, à mettre sous séquestre et à récupérer les produits impayés à tout moment Nonobstant la présente clause, les risques afférents aux produits sont à la charge du client dès la sortie des locaux de STARDUST GROUP, les produits voyageant

au risque du client même en cas de livraison Franco.

2.5 Propriété intellectuelle

Le client s'interdit de porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'auteurs et autres droits de propriété intellectuelle attachée aux produits. A ce titre le client s'engage à ne pas supprimer ou altérer la mention du Copyright figurant sur les progiciels et logiciels, la documentation et tout document ou produits sur lesquelles cette mention apparaîtrait. Le client ne dispose d'aucun droit de reproduction des progiciels ou logiciels et s'engage à respecter la procédure de sérialisation ou toute autre méthode de protection indiquée par STARDUST GROUP ou les fournisseurs.

2.6 Responsabilité

La responsabilité de STARDUST GROUP au titre des produits ou services commandés, y compris dans le cadre des garanties contractuelles ou légales éventuellement applicables, est plafonnée au prix payé par le client pour le produit au service concerné. STARDUST GROUP ne pourra en aucun cas être tenue à l'indemnisation des dommages indirects tels que, notamment, perte d'exploitation de clientèle, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, perte de données, fichiers, enregistrements de toute sorte ou tout autre préjudice financier subi par le client ou un utilisateur final. Tout préjudice causé par un tiers est assimilé à un dommage indirect. Toute demande fondée sur la garantie des vices cachés devra être notifiée à STARDUST GROUP au plus tard dans les 48 heures de la découverte du vice et ne pourra donner lieu, si elle est recevable, qu'au remboursement ou au remplacement des produits au choix de STARDUST GROUP. Les conseils et avis techniques communiqués ainsi que les solutions préconisées par STARDUST GROUP dans le cadre de la vente ou la location d'un produit, ou à l'occasion d'une prestation de service, sont fondés sur les informations transmises par le client et ne sont données qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient constituer à la charge de STARDUST GROUP une obligation de résultat. STARDUST GROUP ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de non disponibilité des pièces détachées auprès des fabricants.

2.7 Force majeure

STARDUST GROUP ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations contractuelles dans le cas où cette inexécution résulterait d'un cas de force majeure, sont assimilés tous événements hors du contrôle de STARDUST GROUP tels que troubles sociaux, défaut de livraison des fournisseurs, indisponibilité des moyens de transport.

2.8 Notification

Toute notification faite à STARDUST GROUP devra être réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de STARDUST GROUP.

2.9 Juridiction

Les présentes conditions ainsi que les commandes passées dans leur cadre sont soumises à la loi française .En cas de litige, les Tribunaux de Nanterre seront compétents, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence, les procédures conservatoires en référé ou par requête.

